



1. INTITULE DE LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLE (HU)

54-211-04 Grafikus

2. TRADUCTION DE L'INTITULE DE LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLE (FR)

Graphiste

(LA TRADUCTION DE L'INTITULE EST DONNEE A TITRE D'INFORMATION)

3. EMPLOIS ACCESSIBLES PAR LE DETENTEUR DU CERTIFICAT

Le spécialiste peut assurer les activités suivantes:

- recueillir des informations et des matériaux, préparer des plans, des esquisses et des budgets;
- participer en tant qu'expert à des travaux de conception graphique complexes : participer aux phases de travail liées à la conception graphique d'emblèmes, de symboles, de pictogrammes, de publications, d'annonces, d'affiches diverses, à l'identité visuelle des entreprises et des produits, aux campagnes publicitaires, à la conception de l'emballage, aux illustrations, aux illustrations artistiques et techniques, aux infographies et aux présentations électroniques et cinématographiques;
- maîtriser des logiciels et des outils professionnels de conception graphique, effectuer des travaux de traitement de textes et d'images, utiliser les compétences acquises en dessin manuel et en illustration, réaliser des tâches de prépresse et de préparation technologique en fonction de l'utilisation finale, faire des présentations, faire de l'archivage, agir en tant que point de contact pour le client, préparer et livrer des œuvres graphiques finis.

4. EMPLOIS ACCESSIBLES PAR LE DETENTEUR DU CERTIFICAT

2136 Graphiste et concepteur/conceptrice multimédia

7231 Technicien de prépresse

2143 Développeur/ développeuse informatique et multimédia

(*) Note explicative:

Ce document vise à compléter l'information figurant sur le certificat. Le supplément descriptif du certificat n'a aucune valeur légale. Le format adopté est conforme aux documents suivants :

"93/C 49/01 of 3 December 1992 on the transparency of qualifications" (résolution 93/C 49/01 du Conseil, du 3 décembre 1992, concernant la transparence des qualifications), "Council Resolution 96/C 224/04 of 15 July 1996 on the transparency of vocational training certificates" (résolution 96/C 224/04 du Conseil, du 15 juillet 1996, sur la transparence des certificats de formation professionnelle), "Recommendation 2001/613/EC of the European Parliament and of the Council of 10 July 2001 on mobility within the Community for students, persons undergoing training, volunteers, teachers and trainers" (recommandation 2001/613/CE du Parlement européen et du Conseil, du 10 juillet 2001, relative à la mobilité dans la communauté des étudiants, des personnes en formation, des volontaires, des enseignants et des formateurs)

Pour toute information complémentaire sur la transparence, consultez le site <http://europass.cedefop.eu.int/htm/>

©European Communities 2002 ©

5. BASE OFFICIELLE DU CERTIFICAT

<p>Nom et statut de l'organisme délivrant le certificat</p>	<p>Nom et statut de l'autorité nationale responsable de la reconnaissance du certificat</p> <p>Ministre des Ressources Humaines</p>																								
<p>Niveau du certificat (national ou international)</p> <p>Niveau de la qualification professionnelle selon la Liste Nationale des Formations (OKJ): 54 Qualification professionnelle de niveau avancé ayant comme précondition l'obtention du baccalauréat et pouvant être principalement obtenue dans le cadre d'une formation professionnelle formelle.</p> <p>Code ISCED2011: 4</p> <p>Niveau du CNCP de la Hongrie: 5</p> <p>Niveau du CEC: 5</p>	<p>Echelle de notation/Exigences aux examens</p> <p>Echelle pentatonique: 5 très bien 4 bien 3 moyen 2 passable 1 insuffisant</p>																								
<p>Mention de série du certificat: PT K</p> <p>son numéro d'ordre: 123456</p> <p>Date de délivrance du certificat: 2023.10.02</p>	<p>Résultats aux épreuves et leur pourcentage dans la note complexe.</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 20%;">Épreuve orale</td> <td style="width: 40%;">Histoire et théorie de métier</td> <td style="width: 10%;">5</td> <td style="width: 30%;">15.00</td> </tr> <tr> <td>Épreuve orale</td> <td>Histoire d'art</td> <td>5</td> <td>15.00</td> </tr> <tr> <td>Épreuve pratique</td> <td>Présentation d'un dossier professionnel complexe décrivant son profil</td> <td>5</td> <td>21.00</td> </tr> <tr> <td>Épreuve pratique</td> <td>Présentation d'un travail d'examen</td> <td>5</td> <td>28.00</td> </tr> <tr> <td>Épreuve pratique</td> <td>Intégration de texte et d'image</td> <td>5</td> <td>21.00</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Résultat obtenu à l'examen professionnel complexe exprimé en note</td> <td>5</td> <td></td> </tr> </table>	Épreuve orale	Histoire et théorie de métier	5	15.00	Épreuve orale	Histoire d'art	5	15.00	Épreuve pratique	Présentation d'un dossier professionnel complexe décrivant son profil	5	21.00	Épreuve pratique	Présentation d'un travail d'examen	5	28.00	Épreuve pratique	Intégration de texte et d'image	5	21.00	Résultat obtenu à l'examen professionnel complexe exprimé en note		5	
Épreuve orale	Histoire et théorie de métier	5	15.00																						
Épreuve orale	Histoire d'art	5	15.00																						
Épreuve pratique	Présentation d'un dossier professionnel complexe décrivant son profil	5	21.00																						
Épreuve pratique	Présentation d'un travail d'examen	5	28.00																						
Épreuve pratique	Intégration de texte et d'image	5	21.00																						
Résultat obtenu à l'examen professionnel complexe exprimé en note		5																							
<p>Accès au niveau d'éducation/formation suivant</p> <p>Pour l'enseignement supérieur</p>	<p>Accords internationaux</p>																								
<p>Autres informations relatives au processus de la formation professionnelle</p>																									
<p>Base légale</p> <p>Loi CLXXXVII de 2011 sur la qualification professionnelle Exigence professionnelle et d'examen établie dans l'Arrêté n° 27/2016 (IX. 16.) du Ministère des Ressources humaines.</p>																									

6. MODES D'ACCES OFFICIELLEMENT RECONNUS POUR OBTENIR LE CERTIFICAT

Description de l'enseignement théorique et pratique professionnels	Part du volume total du programme complet %	Durée (heures/semaines/mois/années)
Ecole/centre de formation	Théorie: 30 % Pratique: 70 %	
Environnement professionnel		
Formation antérieure validée		
Durée totale de la formation		2 ans

Niveau d'entrée requis:

- Baccalauréat

Modules d'exigences professionnelles:

- 10586-12 Théorie d'art et représentation
- 10610-16 Connaissances élémentaires du graphisme
- 10611-16 Illustrations graphiques
- 11818-16 Théorie et pratique de la conception graphique
- 10588-16 Conception et technologie
- 10589-16 Environnement professionnel contemporain
- 11498-12 Animation de personnel I
- 11499-12 Animation de personnel II

Ce supplément descriptif du certificat a été établi sur la base du guide de remplissage publié sur les sites du Centre national de référence et du Centre national Européen.

Centre national de référence– NSZFH – <http://nrk.nive.hu>

Chef de l'organisateur d'examen:

Date de délivrance: 2023.10.02

CACHET